

Réunion du 11 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le onze septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU et M. Michel LAURIO.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – TRANSPORT DES RESIDUS D'EPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ISSUS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 8 SEPTEMBRE 2023 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 08 Juin 2023 pour une remise des offres le 07 Juillet 2023.

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 6,5 ans.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes sont autorisées.

Il a été remis 1 pli dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juin 2023 à 14h30 a décidé d'attribuer le marché à la société **AUTAA ET FILS – 64170 Artix** – pour un montant estimatif de **147 875 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT